



La garantie SAM

Innovateur dans les années 50 sur le thème de la garantie, SAM s'engage au remplacement

de ses outils en cas de rupture, déformation ou usure prématurée dans des conditions normales

d'utilisation. SAM, votre tranquillité à vie.

Votre sécurité

Nos produits sont garantis contre tout vice de fabrication. Cette garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelle que cause que ce soit.

Dans le souci constant d'apporter un service plus performant à sa clientèle, SAM a créé des niveaux supplémentaires de garantie qui complètent la garantie légale.

A chaque produit correspond un code garantie SAM. Les conditions d'applications sont exprimées dans le texte GARANTIE SAM figurant dans le tarif.

La garantie "légale" : L

Tous les produits SAM bénéficient de la garantie légale (Article IV du décret 78/464 de la législation française) : garantie sans limitation de durée, contre tout défaut caché ou vice de fabrication.

La garantie "SAM outil" : O

Garantie sans limitation de durée, sur les outils utilisés dans des conditions normales. La garantie "SAM outil" s'applique aux pièces défectueuses (déformation, rupture, etc.) ou présentant une usure prématurée (confirmée par l'expertise des services techniques SAM).

La garantie "SAM appareil" et "SAM machine" : M

Garantie avec limitation de durée d'un an, sur les appareils et machines utilisés dans des conditions normales (voir paragraphe 4 application). Au delà de cette durée, les réparations et remplacements font l'objet d'un devis soumis à l'acceptation du client.

La garantie "SAM jeux et compositions" : J

La garantie des produits présents dans un jeu ou une composition est celle des produits au détail. Il faut donc se reporter à la garantie de chacun de ces produits (voir paragraphe application).

Les produits "consommables" : C

Les produits de cette catégorie ne sont pas échangés et sont liés à un phénomène d'usure normale.

L'application de la garantie SAM :

Ces garanties s'appliquent aux différentes familles de produits suivant le tableau ci-dessous. Le code garantie L, O, M, J et C est précisé pour chaque référence dans la colonne garantie du tarif en vigueur.

Famille de produits	Type de garantie				
	Légale : L	Outils : O	Machine : M	Jeux et Compositions : J	Consommables : C
Outils ré-affutables	OUI				
Outils à main simples	OUI	+	OUI		
Appareils électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques, outils dynamométriques	OUI	+	OUI		
Jeux et compositions				OUI	
Consommables Pièces d'usure Outils de coupe					OUI

Les conditions d'application de la garantie SAM :

- Dans le cadre de sa garantie, SAM assure gratuitement la réparation ou le remplacement par un produit neuf ou d'état équivalent (échange standard).
- Dans le cas d'un produit n'existant plus dans son plan de vente, SAM se réserve le droit de proposer un produit techniquement équivalent ou supérieur avec ou non une participation financière suivant l'évolution du produit.
- L'usure normale en utilisation des produits, l'utilisation anormale, la modification, la réparation hors de nos ateliers et stations agréés, excluent toute clause de garantie.
- La garantie « M » s'applique si le bon de garantie produit ou le double de facture est retourné complété et daté à l'achat.
- Quelle que soit la cause, la garantie est limitée aux pièces défectueuses à l'exclusion de tout dommage et intérêt.

Le traitement des garanties SAM :

- Les produits défectueux sont retournés à SAM outillage par l'intermédiaire du distributeur d'origine. Ils sont expertisés par nos services techniques qui décident de l'application de la garantie et informent le distributeur.
- Dans le cas d'un remplacement ou d'une réparation facturée SAM établit un devis soumis à l'approbation du client.